

FICHE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2023 / 2024.

Inscription **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT** 

Du Mardi 18 juillet au Samedi 26 Août 2023

Coordonnées des responsables : Père – Mère – Tuteur (barrer les mentions inutiles).

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom de l'enfant :Prénom de l'enfant:..... Age :

École : Maternelle Élémentaire


Classe pour l'année scolaire 2023/2024



Choix des temps d'accueil périscolaires :

Pour des raisons de prévision des effectifs, et afin d'accueillir vos enfants dans des conditions optimales, les jours de présence en garderie du matin, cantine, et garderie du soir doivent être anticipés.

Si les absences de votre enfant ne sont pas justifiées (certificat médical, grève, absence d'un enseignant...) elles vous seront obligatoirement facturées.

Si votre inscription venait à se modifier en cours d'année, nous vous invitons à prévenir les services afin d'éviter tout problème de facturation.

		<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Réservation OCCASIONNELLE</u>
Garderie matin : 7h30 - 8h30	Forfait 1 heure 7h30-8h30.					
	 Toutes les heures de garderie réservées seront facturées.					Réservation ou annulation 10 jours avant.

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
Réservation régulière à la restauration scolaire 11h30 - 13h30				
	> réservation et annulation 10 jours avant - Si votre enfant présente une allergie, d'origine alimentaire, ou nécessitant la prise d'un médicament, un Projet d'Accueil Individualisé doit être réalisé en amont.  Tous les repas réservés seront facturés.  Le conseil municipal a décidé l'application d'une majoration de 50 % du tarif pour les repas non réservés en pause méridienne.			

Réservation OCCASIONNELLE à la restauration
Pour des réservations occasionnelles, l'inscription est également obligatoire 10 jours avant et tous les repas réservés seront facturés.

		<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Réservation OCCASIONNELLE</u>
Garderie soir : 16h30 - 18h30	Forfait 1 heure 16h30-17h30					
	Forfait 2 heures 16h30-18h30					
	 Toutes les heures de garderie réservées seront facturées.					Réservation ou annulation 10 jours avant.

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités périscolaires et en accepte les termes et les conditions.

« Lu et approuvé »

Date :

Signature

pour tous renseignements :

Le Guichet Unique

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle BP 20119
59427 Armentières Cedex
Tel : 03.61.76.20.82

Le Service Enfance

Cité culturelle et sociale Trait d'Union
57 rue Paul Bert
59280 Armentières
Tel : 03.61.76.20.44